

INFORMATIONS IMPERATIVES A FOURNIR

POUR UN CONTRAT DE BAIL

Afin de nous permettre de préparer au mieux votre contrat de bail, merci de remplir l'intégralité du questionnaire

Adresse du logement :

Loyer : € + Charges : € = € (Loyer charges comprises)

Dépôt de garantie : €

	LOCATAIRE	COLOCATAIRE, EPOUX, CONCUBIN, PARTENAIRE	GARANT
NOM			
Prénom(s)			
Date et lieu de naissance			
Nationalité			
Profession			
Adresse actuelle			
Numéro de téléphone			
E-mail			
Comprenez-vous la langue française ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

(A défaut, un traducteur officiel sera à prévoir pour le jour de la signature de l'acte.)

S'agissant de votre situation matrimoniale, merci de cocher la case correspondant à votre situation et de mentionner les informations demandées et remplir la fiche d'Etat Civil jointe :

- Marié(e) le en la mairie de **(même si en instance de divorce)**
- Divorcé(e) le de M/Mme (nom, prénom) suivant jugement du TGI de le
- Célibataire pacsé(e) : Partenaire de M/Mme (nom, prénom)
Date du PACS :
- Célibataire non pacsé(e)
- Veuf(ve) de M./Mme (nom, prénom) depuis le

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT POUR TOUT CONTRAT DE BAIL
LOCATAIRES ET GARANTS

- Copie carte d'identité / ou passeport en cours de validité
- Livret de famille / Pacte de Solidarité / Jugement de divorce
- Dernière quittance de loyer /ou Dernière taxe foncière /ou Attestation d'hébergement à titre gratuit
- IBAN (pour la libération du dépôt de garantie)
- Copie du contrat de travail
- 3 derniers bulletins de salaire
- Dernier avis d'imposition sur le revenu

- Commerçant : K-bis de – de 3 mois
- Artisan : Carte d'artisan en cours de validité
- Profession Libérale : Copie carte d'identité / ou passeport en cours de validité
- Retraité : Derniers bulletins de pension des différents organismes
- Dirigeant de société : K-bis de – de 3 mois
 3 derniers bulletins de salaire
- Personne morale : K-bis de – de 3 mois
 2 derniers bilans et comptes d'exploitation

Pour les garants : ils sont nécessaires lorsque les locataires ne perçoivent pas, à minima, TROIS FOIS le montant du loyer. Par conséquent, le garant, qui se porte caution pour l'ENSEMBLE des locataires du bien, devra percevoir à minima trois fois le montant du loyer.

ATTENTION : Le jour de la signature du bail, il est obligatoire de nous fournir :

- **L'attestation d'assurance du logement est obligatoire le jour de la signature du bail, faute de quoi nous ne pourrions vous remettre les clés.**
- **L'ensemble des règlements par virement AVANT le jour de la signature : les honoraires de l'Etude, le dépôt de garantie, le loyer du mois en cours.**